



La police municipale de Montmagny (95) recrute...

Suite au départ d'un agent, la police municipale de Montmagny recrute dès que possible.

Dans une commune de près de 15000 habitants, le service est composé de 6 agents (dont le responsable). Ville placée sous vidéo-surveillance, gérée par un C.S.U (Centre de Supervision Urbain) indépendant du service et fonctionnant 24h/24 et 7jours/7.

Horaires de travail :

Du lundi au vendredi (hors service commandé pour la sécurité des manifestations communales).

Les horaires varient selon le service :

- ▶ 07h30 – 15h45.
- ▶ 11h45 – 20h00.

Un service rémunéré en heures supplémentaire, un samedi par mois sur la base du volontariat.

Matériel :

- ▶ Ethylo-test électronique (dräger)
- ▶ Cinémomètres (Mercura Truspeed)
- ▶ Radios
- ▶ G.V.E

Armement :

- ▶ P.S.A (Glock 19 – 9mm)
- ▶ P.I.E
- ▶ Bombe incapacitante 300 ml
- ▶ Bâton de Protection Télescopique
- ▶ Flash Ball (à venir)

Véhicules :

- ▶ **2 véhicules légers**
- ▶ **2 Moto (125 cm3)**
- ▶ **3 V.T.T (assistance électrique)**

Missions :

Toutes les missions dévolues à la police municipale...

- ▶ Constat et relevé des infractions au code de la route, urbanisme, publicité, voirie routière,....
- ▶ Travail en collaboration avec la Police Nationale
- ▶ Missions de proximité
- ▶ Sécurisation des manifestations communales
- ▶ Service honneur (commémorations)
- ▶ Opérations communes PM/PN

Précisions :

▶ Poste récent et convivial, il est doté d'un accueil sécurisé avec visiophone et ouverture par gâche électrique depuis le bureau du planton. Il dispose de vestiaires, de douches et de cabinets d'aisances séparés homme/femme, cuisine équipée et machine à laver.

▶ Bons rapports avec la municipalité ainsi qu'avec la Police Nationale (Equipage B.A.C, G.S.P, P.S, ...)

- ▶ 2 heures de sport par semaine (Piscine ou agrès sportifs) ou G.T.P.I
- ▶ Inscription en stand de tir avec licence de tir sportif pris en charge par la collectivité et entrainement encadré par un moniteur diplômé à raison de 50 cartouches 1 fois tous les deux mois.
- ▶ Prise en charge des animaux errants ou décédés par une société privée dédié à cet effet

Rémunération :

Rémunération statutaire + forfait de 20 heures supplémentaires par mois + ISF+ IAT + prime d'assiduité + possibilité d'adhésion au C.N.A.S et C.O.S.

Vous pouvez transmettre votre candidature (lettre + CV + dernière position statutaire) à :
Monsieur le Maire – Service des Ressources Humaines

Pour tous renseignements complémentaires contacter monsieur BOURGIN Olivier (Chef du Service) au 06.09.74.85.75 ou par mail : olivier.bourgin@ville-montmagny.fr.

